

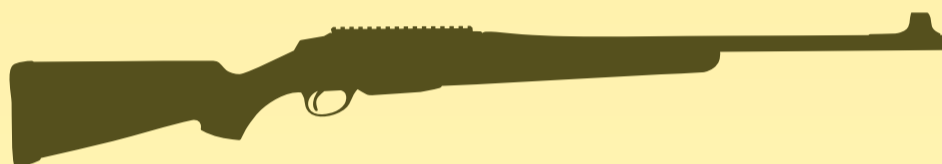


**MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
ET DES OUTRE-MER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

OPÉRATION NATIONALE D'ABANDON D'ARMES TROUVÉES OU HÉRITÉES

DU 25 NOVEMBRE AU 2 DÉCEMBRE



**VOUS NE SAVEZ PAS QUOI EN FAIRE ?
ON LES RÉCUPÈRE !
VOUS SOUHAITEZ LES CONSERVER ?
VENEZ LES DÉCLARER !**

RENDEZ-VOUS DANS LES SITES DE COLLECTE D'ARMES À PROXIMITÉ DE CHEZ VOUS

**Ne prenez pas les transports en commun
avec vos armes.**

**L'opération ne concerne pas les objets
dangereux: munitions de guerre (obus,
grenades), explosifs, munitions de calibre
égal ou supérieur à 20 mm. Si vous en
détenez, appelez votre préfecture pour
organiser un enlèvement sécurisé.**

Plus d'informations sur
interieur.gouv.fr/armes



Collecte de 9h à 17h sur les sites :

Commissariat de police
Place Joseph Pancaut- 40000 MONT-DE-MARSAN

Caserne de gendarmerie
29, rue Epargne-40100 DAX

Préfecture:
05 58 06 58 35 (armes)
05 58 06 58 36 (munitions et explosifs)





PRÉFET DES LANDES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

26, rue Victor Hugo
40 021 MONT-DE-MARSAN

OPÉRATION NATIONALE D'ABANDON SIMPLIFIÉ D'ARMES À L'ÉTAT DANS LES LANDES

DU VENDREDI 25 NOVEMBRE AU VENDREDI 2 DÉCEMBRE 2022

22/11/2022

Du 25 novembre au 2 décembre 2022 de 9h à 17h, le ministère de l'Intérieur et des Outre-mer organise une **opération d'abandon simplifié d'armes à l'État**, pilotée par le Service central des armes et explosifs (SCAE).

On estime qu'au moins 2 millions de nos concitoyens détiendraient sans titre des armes, principalement de chasse ou issues des Première et Seconde Guerres mondiales. La plupart de ces armes détenues illégalement sur le territoire national ont été acquises par héritage, le plus souvent sans connaître le cadre légal de détention de ces armes. Par cette opération, nous voulons offrir à ces détenteurs de bonne foi la possibilité de s'en dessaisir simplement ou de les conserver légalement.

Dans les Landes, plusieurs sites de collecte sont mis en place :

- commissariat de Mont-de-Marsan, place Pancaut.
- caserne de gendarmerie de Dax, 29 rue l'Épargne.

Ces restitutions d'armes et de munitions se feront sans formalités administratives auprès des policiers et gendarmes présents sur les sites dédiés. Si vous souhaitez les conserver, des agents de la préfecture seront également présents pour vous aider à enregistrer vos armes dans le système d'information sur les armes (SIA).

Si vous êtes dans l'incapacité de vous déplacer, appelez le 05 58 06 58 35 pour l'organisation d'une collecte à votre domicile.

Si vous disposez d'objets dangereux (munitions de guerre (obus, grenades), explosifs, munitions de calibre égal ou supérieur à 20 mm), contactez la préfecture au 05 58 06 58 36 pour organiser un enlèvement sécurisé.

Retrouvez l'ensemble des sites de collecte dans les Landes sur le site du ministère de l'Intérieur et des Outre-mer : www.interieur.gouv.fr/armes

Contact presse

Camille Legendre

Tél : 05 58 06 58 14 / 06 32 63 68 82

Mél : pref-communication@landes.gouv.fr